

EDITO..... p.1

Projet De Fusion, L'hôpital De
Perray-Vaucluse En
Danger !..... p.2

2 carrières et rémunération
des fonctionnaires, le
gouvernement propose un
marché de
dupes !..... p.4

La Sécu De 1945 a 70
Ans !..... p.5

La loi macron, c'est la
généralisation du travail du
dimanche !..... p.9

Une nouvelle manifestation
devant la mairie de
Savigny..... p.10

Syndicats, création et
élections..... p.11

Ce numéro du syndicaliste
FO a été réalisé avec le
concours de :

- J-N LAHOZ, secrétaire
général de l'Union
Départementale FO 91
- D.ROUSSEAU, rédacteur en
chef
- S.SACILOTTO, secrétaire
administrative
- N. MONTANARY,
réalisation

**Union Départementale Force
Ouvrière de l'Essonne**

12, place des terrasses de
l'Agora
91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : 01.60.77.96.94

E-mail :

forceouvriere91@free.fr

Site : www.udfo91.com

Directeur de publication :

J.N LAHOZ

Bulletin trimestriel

CPPAP N°0617 S 07348

Impression : PMS SARL, 17

avenue de Ségur 75007 Paris

Régie publicitaire : Paul MEYER

Tél : 06 74 65 99 84

EDITO

Invité à l'université d'été du MEDEF, le ministre de l'économie Emmanuel Macron évoque dans son discours de clôture que la gauche avait pu croire dans le passé que « la France pourrait aller mieux en travaillant moins » et que cela faisait partie de ses « fausses idées ». Nous l'avons tous entendu.

La sortie inopinée du ministre de l'économie est éloquent, symptomatique d'une politique économique tout entière acquise aux desideratas du patronat.

On aurait tort de se focaliser sur la seule problématique du temps de travail, le discours de Macron à l'université du MEDEF est une véritable déclaration d'amour au patronat ainsi que la promesse d'une austérité revendiquée.

La dépense publique ?
Il va falloir apprendre à s'en passer :

« Nous devons progressivement habituer notre économie à se déshabituer de la réponse facile que les gouvernements de toute couleur jusqu'ici historiquement ont utilisé, c'est à dire la dépense publique [...] »

Il a même une feuille de route établie selon des critères européens :

« La moyenne des pays de la zone euros est de 8 points inférieure à la nôtre. Donc notre ambition, notre perspective, d'ici à 2022, est de revenir à 50% de dépense publique rapportée au PIB [...] »

Et ce chemin, nous commençons à le prendre avec ces 50 milliards de réductions de dépenses publiques rapportées au PIB sur les 3 années 2015, 2016, 2017, c'est la base de notre crédibilité macro-économique. »

« Nul ne voudrait investir s'il n'a pas confiance en l'autre. Restaurer notre crédibilité c'est la condition pour déclencher l'investissement au niveau de la zone euro ».

CQFD ! La boucle est bouclée ! La crise n'était donc qu'une question de bonne volonté des citoyens et de crédibilité ! La faute aux dépenses publiques, services publics et Sécurité Sociale en première ligne bien sûr !

Et le ministre du travail d'égrener en se félicitant les nombreux cadeaux assumés faits au patronat, pacte de responsabilité, CICE, allègements de

charges pérennes, exonérations de cotisations, accords de maintien dans l'emploi, réforme de la justice prudhomale et proposition réitérée de plafonnement des indemnités, etc. Une liste sans fin que n'a pu qu'applaudir le patronat.

Mais l'augmentation du chômage et la baisse des investissements ont démontré l'inefficacité de cette politique de cadeaux faits au patronat.

Démantèlement des services publics, fermetures ou fusion des hôpitaux, casse du code du travail et de la Sécurité Sociale, travail dominical ou de nuit jusqu'à une retraite sans cesse repoussée de contre-réforme en contre-réforme, voilà ce qui est promis pour les travailleurs.

Et ne soyons pas dupes, il ne s'agit pas de la sortie incontrôlée d'un bouffon, mais d'une stratégie gouvernementale, malgré les recadrages de façade.

Ainsi le « j'aime l'entreprise ! » de Manuel Valls au patronat l'an dernier s'est transformé cette année en « Vous avez l'amour et vous avez les preuves d'amour ! » dans la bouche de Macron.

Les choses ont au moins le mérite d'être claires : pour préserver ses droits et porter ses revendications, la classe ouvrière ne pourra compter que sur elle-même.

Il y a 70 ans la classe ouvrière imposait la création de la Sécurité Sociale au patronat qui n'en a jamais voulue et l'a toujours combattue.

Voudrait-on revenir au régime de Vichy et sa charte du travail selon laquelle patrons et ouvriers seraient membres d'un même corps défendant les mêmes intérêts ?

Une collaboration de classes trompeuse et nuisible, refusée par la classe ouvrière résistante qui a su s'organiser et être créatrice des plus grands progrès sociaux.

Sachons aujourd'hui porter nos revendications avec autant de détermination !

Ne nous trompons pas de combat !

Nous ne pourrions jamais faire l'impasse sur la lutte des classes !

Le Secrétaire Général
de l'UD FO 91

Jean-Noël LAHOZ

PROJET DE FUSION, L'HÔPITAL DE PERRYVAUCLUSE EN DANGER !

Depuis plusieurs mois, les personnels de l'hôpital Perray-Vaucluse (Épinay/Orge) sont mobilisés contre le plan de fusion annoncé par l'Agence Régionale de Santé. L'ARS veut fusionner les trois établissements qui gèrent la psychiatrie publique parisienne : Perray-Vaucluse, Sainte Anne et Maison Blanche. Cette fusion entraînerait des fermetures ou des transferts de services, des suppressions de postes et la remise en cause de différents acquis...

Nos camarades du syndicat FO Santé de Perray-Vaucluse, dans une rubrique intitulée « Chronique d'une mort annoncée » ont lancé un appel à la mobilisation.

Les annonces qui se multiplient ont et vont avoir des effets dramatiques sur les patients et les personnels :

- 3 milliards d'économie pour les hôpitaux en 3 ans soit 66000 suppressions de postes
- Mise en place de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) obligeant les établissements à mutualiser les moyens avec pour conséquences des fermetures de lits, de services, suppressions massives de postes...
- Assouplissement des Groupements de Coopération Sanitaire (GCS)
- Remise en cause des protocoles locaux d'aménagement du temps de travail (ARTT)
- Remise en cause des acquis statutaires, temps de repas, avancements d'échelons et de grades, primes...

- Economie sur les médicaments, les achats...

Et la liste est loin d'être exhaustive...

TOUT est ou va être passé au peigne fin pour une uniformisation bien évidemment à la baisse !!!

FORCE OUVRIERE ALERTE

Le projet de Loi Santé rend obligatoire les GHT, ces derniers non dotés de personnalité morale ne peuvent gérer directement les personnels qui demeurent donc

rattachés à leur établissement d'origine.

Qu'à cela ne tienne !!! Pour franchir cet obstacle, la Loi Santé prévoit l'assouplissement du droit des GCS (doté lui de la personnalité morale), pour y mettre à disposition de plein droit les fonctionnaires de la fonction publique hospitalière, ce qui est juridiquement impossible à ce jour.

Avec cette Loi, AU PAYS DES DROITS DE L'HOMME, nous n'avons même plus la possibilité



VOUS PROTÉGER,
QUELLES QUE SOIENT
LES CIRCONSTANCES,
QUELLES QUE SOIENT
VOS EXIGENCES

LA MGD EST UNE MUTUELLE SANTÉ SUR MESURE
GÉRÉE PAR DES ADMINISTRATEURS ÉLUS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.
LA MGD GÈRE 12 000 CONTRATS ET PROTÈGE 70 000 FAMILLES.

Depuis sa création en 1982, la MGD a pour vocation de faciliter à ses adhérents l'accès aux soins en les faisant bénéficier d'une couverture sociale complémentaire de qualité. La MGD (Mutuelle Générale de la Distribution), véritable mutuelle indépendante, est spécialisée dans la couverture et la gestion des frais de santé. Elle s'adresse, par l'intermédiaire de ses partenaires courtiers, à toutes les entreprises, aux travailleurs non salariés et à l'ensemble des particuliers, quel que soit leur âge.

LA MGD, UN GROUPEMENT ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

Professionalisme, clarté, respect rigoureux de nos engagements vis-à-vis de nos partenaires : notre credo est la satisfaction de nos adhérents. Égalité de traitement des adhérents et absence de sélection médicale, la MGD contribue à la protection sociale tout au long de la vie.



www.lamgd.com

ASSURER LE PRÉSENT POUR PRÉSERVER L'AVENIR

N° 0 826 626 720

13 rue Sainte Cécile - 75009 Paris

de choisir notre employeur... Un scandale !!!

Aujourd'hui **localement dans le cadre de la CHT**, futur GHT de la psychiatrie parisienne, on veut nous **imposer la mise en place d'un GCS au plus tard en janvier 2016**, afin « d'organiser la mutualisation des moyens aux fonctions supports ». (sic)

Aujourd'hui, la direction commune est confrontée à : « en matière de gestion du temps, une des principales difficultés rencontrées est l'hétérogénéité des statuts des personnels concernés, au regard de l'application de l'accord ARTT ou de diverses autres dispositions relatives à l'organisation du travail. » (sic)

Comment résoudre, sans vague, ce problème ? LE GCS bien sûr !!! Car l'agent mis à disposition de droit ne peut s'y opposer, il n'aura pas son mot à dire et ne pourra pas non plus être représenté par un syndicat, inexistant au sein de ce groupement. « **L'administrateur du GCS a autorité sur le personnel mis à disposition du groupement** ».

TOUT EST DIT !!!

De plus, dans l'attente du GCS un avenant à la convention de la direction commune est rédigé comme suit, **avec effet au 1er septembre 2015** : « *Les personnels des directions uniques demeurent salariés de leur établissement d'origine, et gérés selon les règles de gestion propres à cet établissement* » (Nous voilà rassurés !!!). **MAIS** : « Dans le cadre de cette collaboration, **les personnels affectés aux directions uniques ont vocation à exercer leurs activités de façon transversale sur l'ensemble des**

établissements ». C'est l'activité multi-site. « Des regroupements physiques des équipes dans des locaux communs pourront être envisagés afin de créer les conditions optimales à cette coopération ».

**EN AVANT LA MOBILITE FORCEE !!!
MAIS JUSQU'A QUAND ALLONS-
NOUS NOUS LAISSER FAIRE ???**

En lien avec l'Intersyndicale FO, CGT et SUD de l'hôpital St Anne, le Syndicat FO de Perray-Vaucluse a appelé l'ensemble des personnels à se mobiliser et à manifester le mercredi 24 juin 2015 à l'hôpital Sainte-Anne où se réunissait à 10 h le CTC contre :

- **la mise en place des directions uniques** (informatique, qualité et gestion des risques, communication, travaux et maintenance, achats et logistiques, usagers et affaires juridiques, finance et contrôle de gestion, stratégie patrimoniale...)

- **les mutualisations des fonctions supports** notamment restauration, blanchisserie, transport, formation...

- **les rattachements des secteurs** des 7ème à Sainte-Anne, de la pédopsychiatrie, de Marmottan, des 8ème et 17ème arrondissements à Maison-Blanche

- **la remise en cause du temps et de l'organisation du travail (ARTT), des acquis sociaux** (avancement, prime...)

- **la création d'un GCS** qui forcera les personnels à la mobilité au sein des trois établissements et remettra en cause TOUS les acquis.

Ils ont également appelé à manifester le jeudi 25 juin 2015 à Paris contre la loi Santé.

L'UD FO 91 apporte tout son soutien aux camarades du syndicat FO Santé de Perray-Vaucluse en lutte pour leurs revendications. ■



**L'austérité tue la santé
STOP
C'est une urgence !**

2 CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES

LE GOUVERNEMENT PROPOSE UN MARCHÉ DE DUPES !

« La ministre de la Fonction Publique achève une phase de discussion avec les fédérations de fonctionnaires sur un avant-projet d'accord relatif à l'avenir de la Fonction Publique. Cet avant-projet traite de la « *modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations dans la fonction publique* ».

Le gouvernement entend réunir les signatures des fédérations de fonctionnaires fin septembre. L'Union Départementale FO de l'Essonne partage en tout point l'analyse et l'expression de la FGF-FO, la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière, qui participe à ces discussions.

De quoi s'agit-il ?

La ministre ne propose aucune revalorisation du point d'indice. Nos revendications restent 8% d'augmentation immédiate de la valeur du point et 50 points d'indice pour tout le monde au titre du rattrapage.

La ministre propose un cadre statutaire commun aux 3 fonctions publiques et veut réduire le nombre de corps dans la fonction publique de l'Etat. Il s'agit en réalité, de l'adaptation des garanties statutaires des 3 versants de la fonction publique à la réforme territoriale et à la réforme de l'administration de l'Etat : fusion de corps, mutualisation des moyens, régionalisation des missions sous

l'autorité des préfets de région, casse de toutes les garanties nationales du statut général et des statuts particuliers.

Concernant les grilles, il ne s'agit en aucun cas d'une refonte de la grille indiciaire. Il s'agit d'un marché de dupes assorti d'un chantage.

Le marché de dupes : une petite partie des primes transformée en points d'indice, quelques points d'indice en début et en fin de carrière... mais des carrières allongées... Et au bout du compte presque rien, ou rien, voire moins que rien suivant les cas.

Le chantage : ouverture éventuelle de discussions sur le point d'indice au printemps 2016 à condition que le projet d'accord soit validé par une majorité d'organisations !

Le gouvernement propose aux organisations syndicales de l'aider à « encadrer » (bloquer) les revenus des fonctionnaires. C'est le « dialogue social » !

Conclusion : En l'état, le gouvernement fait quelques vagues promesses qui seraient mises en œuvre entre 2017 et 2020, moyennant quoi il obtiendrait des organisations syndicales signataires qu'elles cautionnent le blocage de la valeur du point d'indice jusqu'en 2020 !

Il ne s'agirait en aucun cas d'un petit pas ou d'une concession sur la voie de la satisfaction des revendications, il s'agit du

contraire. Tout au plus, en publiant ce projet, le gouvernement admet-il enfin que sa politique en matière de rémunération des fonctionnaires, est devenue insupportable.

Rien en 2015... Rien en 2016... Pas grand-chose de 2017 à 2020...

Nos revendications restent :

- **8% d'augmentation de la valeur du point d'indice, immédiatement**

- **50 points d'indice pour tous les agents.** »

L'Union Départementale FO de l'Essonne rejoint les fédérations de fonctionnaires FO dans leurs réactions contre ces annonces. ■

Une étude de l'INSEE qui vient d'être publiée confirme la baisse des salaires des fonctionnaires d'Etat de la fonction publique. L'étude de l'Insee démontre que le salaire net moyen dans la fonction publique d'Etat en 2013 s'élève à 2 469 euros, soit une baisse de 0,7 % entre 2012 et 2013, en tenant compte de l'inflation.

LA SÉCU DE 1945 A 70 ANS !!!

(Extrait du journal du syndicat FO 91 des organismes de Sécurité Sociale de l'Essonne)

Conquête sociale majeure du XXème siècle, notre Sécurité Sociale fête cette année ses 70 ans.

Si tous les salariés français ont aujourd'hui intégré la Sécurité Sociale à leur mode d'existence, si elle joue un rôle considérable dans l'économie française, si notre système de protection sociale fait encore figure de modèle et d'inspiration pour d'autres pays moins bien lotis, nous ne devons jamais oublier qu'elle a été acquise de haute lutte par les travailleurs.

En tant que salariés de la Sécurité sociale, nous avons raison d'être particulièrement fiers d'appartenir à cette Institution qui est notre protection sociale en même temps que notre travail et notre histoire : l'histoire des combats de la classe ouvrière, l'histoire du syndicalisme contre l'exploitation, l'histoire de la résistance à l'oppression.

C'est le monde ouvrier, rassemblé en organisations syndicales, qui a permis la création de la Sécurité Sociale en France malgré le contexte historique d'un pays ruiné par la guerre et l'occupation.

Hier, les militants confédérés qui ont créé FO se battaient pour une Sécurité Sociale plus juste et solidaire.

Aujourd'hui, FO continuera à se battre jusqu'au bout pour sa défense !

Pendant la 2nde guerre mondiale, le Conseil National de la Résistance intègre à son programme « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ».

Ce sont les ordonnances d'après-guerre des 4 et 19 octobre 1945 qui mettront ce plan à exécution.

Une institution et une conquête ouvrière qui bouleverseront la vie et le destin de millions de français.

Le projet d'origine, forgé par les syndicalistes était encore plus ambitieux, même si l'accointance de certains militants avec la classe politique d'alors l'ont empêché de voir le jour.

D'où l'importance d'un syndicalisme libre et indépendant comme le revendique Force Ouvrière.

LA SÉCU, UNE CONQUÊTE OUVRIÈRE !

En 1941, le maréchal Pétain instaure la Charte du travail, établissant un régime corporatiste selon lequel patrons et ouvriers seraient membres d'un même corps défendant des intérêts communs.

Malgré tout, les grèves des mineurs reprennent en mai-juin 1941 et les syndicats se reconstituent clandestinement.

En 1943, les accords du Perreux reconstituent la CGT de manière clandestine.

Celle-ci adopte alors un plan visant à établir une Sécurité Sociale couvrant l'ensemble des risques par un régime unique et géré par les seuls



représentants des salariés, sans aucune étatisation.

Mais ce plan est écarté par l'Assemblée consultative d'Alger. Cette dernière lui préférera une formulation plus vague qui sera reprise dans le programme du Conseil National de la Résistance.

En 1945, la France sortait complètement ruinée par la seconde guerre mondiale.

Des villes entières avaient été détruites et des millions d'hommes avaient perdu la vie.

La situation économique, sociale et sanitaire, était désastreuse.

Les travailleurs ne voulaient plus vivre comme avant.

Ils souhaitaient reconstruire une société ou l'incertitude du lendemain n'existerait plus.

C'est dans cette situation, alors que l'économie française était complètement ruinée, qu'a été arrachée la Sécurité Sociale.

Elle n'est pas née du néant ! (...)

En 1945, la Sécurité Sociale a été créée par ordonnance.

En créant la Sécurité Sociale, la classe ouvrière d'alors, issue de la Résistance, souhaitait un nouveau type de société.

Le patronat, discrédité par la collaboration d'une partie de ses membres, n'a pas eu son mot à dire et a dû accepter cette nouvelle institution « avec résignation » pour reprendre l'expression du Général De Gaulle.

Cette institution nouvelle va bouleverser profondément cette dernière. Le sentiment d'insécurité sociale diminue, l'espérance de vie augmente, la démographie s'accroît.

Du fait de l'accès aux soins pour tous, les premières mesures de santé publique vont transformer radicalement la France : mise au point d'antibiotiques et de nouveaux vaccins, disparition des épidémies de diphtérie et de tuberculose, mortalité infantile divisée par deux, une espérance de vie qui augmente de 10 ans entre 1945 et 1950.

Pour la première fois de l'histoire, les travailleurs s'étaient protégés contre la misère de leur condition.

Mais la Sécurité Sociale n'a pas été du goût de tous, notamment du patronat furieux contre ce monopole qui ne leur permettait pas de dégager de profits.

Ainsi le Conseil National du Patronat Français déclara : « La Sécurité Sociale est un projet totalitaire absolument contraire aux idées de liberté ».

Le mouvement ouvrier s'est constitué dans la lutte pour faire reculer l'exploitation et l'oppression.

L'histoire de la Sécurité Sociale se confond avec ce combat tenace du syndicalisme ouvrier indépendant qui, en arrachant de nouveaux droits, a permis le progrès social.

La sécu, c'est la solidarité entre tous les travailleurs, malades ou bien portants, actifs ou chômeurs, jeunes ou retraités : **chacun paie selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.**

C'est de cela dont nous sommes héritiers.



IL Y A 70 ANS, LES ORDONNANCES DE 45 !

La Sécurité Sociale a été élaborée par le Conseil National de la Résistance (CNR), conseil qui fédérait dès 1943 l'ensemble des mouvements de résistance hostile au gouvernement de Vichy.

Le 15 mars 1944, le CNR adopte le programme lequel incluait la création d'une sécurité sociale obligatoire.

A la libération, la sécurité sociale obligatoire a été créée par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945.

Le 4 octobre 1945, le gouvernement provisoire signe une ordonnance

« portant organisation de la sécurité sociale ».

Les ordonnances du 19 octobre 1945 prévoient « la refonte du système des assurances sociales », et réforment la loi du 1^{er} avril sur la mutualité, qui doit compléter la sécurité sociale.

Pierre Laroque, haut fonctionnaire et résistant, prend une part importante dans la rédaction de ces ordonnances,



et devient le premier directeur général de la sécurité sociale.

Néanmoins, c'est un dirigeant communiste et secrétaire général de la fédération CGT des métaux, Ambroise Croizat, qui met en place ce système de protection sociale en tant que ministre du travail et de la sécurité sociale.

Pour autant, il faut souligner le rôle essentiel qu'ont joué des militants de la CGT de l'époque, après la réunification de ses deux tendances (voir encadré), Henri Raynaud (tendance unitaire) et Georges Buisson (tendance confédérée qui deviendra FO en 1947).

En mai 1943, Georges Buisson, militant CGT, tendance confédérée, est délégué auprès du Comité Français de Libération Nationale à Alger où il participe à l'élaboration du plan français de Sécurité sociale.

Georges Buisson est le rapporteur du projet d'organisation de la Sécurité Sociale auprès de l'Assemblée consultative provisoire.



Georges Buisson

Les accords du Perreux en avril 1943 réunifient la CGT et la CGT-U en pleine clandestinité.

Ils furent conclus par Robert BOTHERAU et Louis SAILLANT pour les ex-confédérés et Henri RAYNAUD et André TOLLET pour les ex-unitaires.

La CGT historique, déchirée entre les partisans d'un syndicalisme indépendant et les partisans d'un syndicalisme lié au parti communiste, avait connu une 1^{ère} scission en 1921 avec le départ des communistes qui créent alors la CGT-Unitaire.

Puis après une réunification en 1936, à l'occasion de la constitution du Front Populaire, une nouvelle scission déchire la CGT en 1939, du fait du refus des ex-unitaires, de condamner la politique menée par Staline.

L'unité d'action dans la résistance mais aussi les nécessaires luttes syndicales contre le service du Travail Obligatoire et contre la Charte du travail, ont contribué à la réunification de 1943.

En 1947, une nouvelle scission, cette fois définitive : les ex-unitaires sont à la tête de la CGT tandis que des ex-confédérés menés par Léon JOUHAUX et Robert BOTHEREAU fondent la CGT-Force Ouvrière, dans le respect de l'esprit de la Charte d'Amiens et du syndicalisme libre et indépendant. ■

GEORGES BUISSON

La Sécurité Sociale (...) est d'abord l'œuvre des syndicalistes et plus particulièrement celle des responsables de la CGT qu'on appelait « confédérés » pour les distinguer des « unitaires » qui étaient en train de phagocytter la CGT pour le compte du parti communiste.

Parmi eux, Georges Buisson, dirigeant de la vieille CGT d'avant-guerre...

Georges Buisson est né en 1878 à Évreux dans l'Eure.

D'abord responsable CGT de la chambre syndicale des employés, il est élu secrétaire adjoint de la fédération nationale des employés dès 1908.

En 1920, alors qu'il est âgé de 42 ans, il devient le secrétaire général de la fédération CGT des employés jusqu'en 1929. Le Congrès confédéral l'élit alors secrétaire adjoint de la CGT.

Spécialiste des assurances sociales, il est l'auteur de l'ouvrage « *Les assurances sociales et leurs adversaires* ». Il est également rapporteur sur cette question au congrès confédéral de septembre 1929.

Après la réunification de 1936, il reste membre du bureau confédéral et secrétaire adjoint.

En 1939, il condamne le pacte germano-soviétique. Il refusera également la soumission au régime de Vichy.

En juin 1940, il réorganise clandestinement la CGT, réfugié dans la région lyonnaise.

En 1943, il rejoint clandestinement Londres dans les rangs de la France Libre et est en contact permanent avec Léon Jouhaux.

Délégué de la CGT à l'Assemblée Consultative, puis un de ses vice-présidents, Georges Buisson reste secrétaire de la CGT à la Libération.

Fort de son expérience de délégué confédéral à la propagande au moment de la loi sur les assurances sociales en 1929-1930, Georges Buisson rédige en 1943, un projet de Sécurité Sociale particulièrement abouti.

Il propose une Sécurité Sociale qui couvre l'ensemble des risques (maladie, vieillesse, famille) gérée par les seuls travailleurs, sans intervention aucune de l'État, au sein d'une Caisse unique.

Le journal « *Résistance Ouvrière* », qui s'appellera bientôt « *Force Ouvrière* », annonce dans son numéro du 26 juillet 1945, le rapport sur la Sécurité Sociale

dont était chargé Georges Buisson auprès de l'Assemblée Consultative.

Ce projet subissait déjà de nombreuses attaques, notamment sur le principe de la Caisse unique.

Georges Buisson décède le 31 janvier 1946 (...)

RÉSISTANCE PUIS FORCE

Créé dans la clandestinité en 1943, le journal « *Résistance Ouvrière* », « *organe ouvrier de la France combattante* » reparait le 29 novembre 1944.

En l'absence de Léon Jouhaux, qui ne reviendra de déportation qu'en mai 1945, les « amis de Jouhaux » se rassemblent autour de Robert Bothereau pour animer l'hebdomadaire qui rassemble les confédérés.



Léon JOUHAUX

Secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT) depuis 1909, Jouhaux est placé en résidence surveillée à Montpellier en 1940 par le régime de Vichy, arrêté par les Allemands lors de l'occupation de la zone libre puis déporté jusqu'en mai 1945.

Depuis les accords du Perreux (17 avril 1943), les « unitaires » communistes ne cessent de progresser au sein de la CGT, noyant tous les rouages de l'appareil syndical. Fin 1945, les Unitaires sont majoritaires au sein de la CGT.

Le temps n'est plus à la résistance mais à l'affirmation de l'indépendance et à la nécessité d'un syndicalisme indépendant, refusant l'asservissement du mouvement à un quelconque parti.

Le 20 décembre 1945, « *Résistance Ouvrière* » devient donc « *Force Ouvrière* ».

Le 31 janvier 1946, Georges Buisson décède.

Mais jusqu'à la fin de l'année, l'hebdomadaire « *FORCE OUVRIÈRE* » continuera à exprimer les positions des partisans d'un syndicalisme libre et indépendant.



CRÉATION DE FORCE OUVRIÈRE

Devant l'influence grandissante des ex-unitaires, les confédérés Bothereau, Bouzanquet, Neumeyer, Delamare, Cappoci, Sidro créent des groupes d'Amis de Force Ouvrière où se développe l'idée de la création d'une organisation extérieure à la CGT.

La rupture entre la CGT à majorité communiste et ex-confédérés est consommée.

A la deuxième conférence nationale des groupes Force Ouvrière, les ex-confédérés décident de quitter la CGT (...)

Le 19 décembre 1947, Léon Jouhaux et quatre secrétaires confédéraux de la CGT démissionnent.

Le premier congrès de la Confédération générale du travail Force Ouvrière se tient le 12 avril 1948.

Léon Jouhaux en devient le premier secrétaire général.

DISSENSIONS AVEC LES COMMUNISTES

Les rapports entre militants de la CGT-unitaire (communistes) et confédérés (indépendants des partis) n'ont jamais été simples et la politisation du syndicalisme est à la source des scissions successives au sein de la CGT.

(...) Après-guerre, l'audience des communistes est considérable. Certains comme Ambroise Croizat sont au gouvernement, d'autres comme Henri Raynaud infiltrent les sommets de la CGT.

Tous s'acharnent à combattre les réalisations du syndicalisme indépendant. La Sécurité Sociale n'y fait pas exception.

Alors que Georges Buisson se battait pour une caisse unique de Sécurité Sociale regroupant assurance maladie, assurance vieillesse et allocations familiales, le parti communiste se prononce en faveur de son éclatement par le biais d'Henri Raynaud.

Pourtant hostile au système des assurances sociales dans les années 30, qu'il qualifiait de « social-fascistes », il préside la Fédération Nationale des Organisme de Sécurité Sociale (FNOSS) créée en 1946, jusqu'en 1955.

Raynaud se prononce en décembre 1946 pour l'autonomie administrative et financière des allocations familiales vis-à-vis de la Sécurité Sociale. Les pouvoirs publics mettront alors en place cette autonomie par la création

de l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales (...)

Sa création préfigure l'éclatement de la Sécurité Sociale.

Une ordonnance de 1967 instaurera trois caisses nationales (maladie, famille, vieillesse), la séparation des risques ainsi qu'un repositionnement idéologique de l'ensemble des organismes.

Georges Buisson combattait pour les assurances sociales alors que Raynaud les refusait.

Georges Buisson voulait une caisse unique de Sécurité Sociale quand Raynaud organisait son éclatement.

Georges Buisson était un responsable CGT de la tendance confédérée, pour l'indépendance à l'égard des partis politique.

Raynaud, de la tendance unitaire, est un militant communiste qui avait été exclu de la CGT en 1939 après avoir refusé de désavouer les directives de son parti sur le pacte germano-soviétique.

La création de la Sécurité Sociale, c'est aussi cela : l'histoire du syndicalisme français du XXème siècle, avec ses divisions, ses divergences, le courage - ou parfois la trahison (ex René Belin, syndicaliste renégat devenu ministre de Pétain)- de ses militants.



Chaque salarié a droit au bénéfice d'une protection sociale performante. Malakoff Médéric le prouve chaque jour aux branches professionnelles qui lui font confiance. Nous leur proposons :

- un accompagnement personnalisé par une équipe dédiée,
- l'appui et la solidité financière du 1^{er} groupe paritaire de protection sociale français,
- la garantie d'un dialogue social réussi.

Votre contact : Thierry MOHIMONT au 01 56 03 30 10 - contacte-branches@malakoffmederic.com

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

Création des militants de la vieille CGT, celle restée fidèle à l'esprit de la Charte d'Amiens, aujourd'hui incarné par FO, la Sécurité Sociale est le symbole même du syndicalisme.

Par la création de la Sécurité Sociale, c'est l'existence même du monde du travail et des revendications ouvrières, donc du syndicalisme, qui sont reconnues.

(...) les travailleurs ont conquis de haute lutte et souvent par le prix du sang, le droit de s'organiser et de se protéger contre les aléas de la vie grâce à cette Sécurité Sociale qui a attendu 1947 pour voir le jour.

Il est d'ailleurs significatif que ce soit par son engagement dans la résistance contre l'opresseur nazi que la détermination et la valeur de la classe ouvrière et de ses représentants ont enfin été reconnues.■

LA LOI MACRON, C'EST LA GÉNÉRALISATION DU TRAVAIL DU DIMANCHE !!!

Après l'épisode des 49-3 pour passer en force la loi Macron, bel exemple de démocratie, le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et le Ministre supplétif du travail demandent l'avis aux organisations syndicales sur la remise en cause de la démocratie pour la généralisation du travail le dimanche.

Les nouvelles Zones Touristiques Internationales (ZTI) viennent contre la décision du Conseil de Paris de ne pas augmenter les zones touristiques. La souveraineté de la commune est bafouée pour ouvrir les magasins

dans une douzaine de quartiers parisiens. Des villes de province sont aussi envisagées, comme Nice, Cannes et Deauville. Le reste viendra demain...

Mais aussi, un avis est demandé pour les gares parisiennes, ainsi qu'en province pour Lyon, Marseille, Bordeaux, Avignon, Nice et Montpellier...

Cette loi n'a plus rien à voir avec le Repos Dominical, mais c'est bien une loi sur le travail du dimanche généralisé.

FO reste opposée à la fragilisation de l'emploi et la précarisation par

l'ouverture des magasins le dimanche qui provoque des distorsions de concurrence énorme.

FO défend les valeurs républicaines et ne peut accepter la remise en cause de la démocratie, en particulier quand c'est pour détruire une conquête sociale comme le Repos Dominical. ■

Communiqué signé Christophe LE COMTE, secrétaire fédéral, section commerce.

La dépendance ? En cotisant, j'ai des services pour moi et mes parents dépendants.

Et demain, une rente pour moi.

Parfois je me dis : et si je disparaissais ? Qui s'occupera des enfants ? De leurs études ?

... cotiser pour protéger mes enfants, c'est vital !

Unis par des garanties qui assurent l'avenir

Veuve, orphelinage, handicap, dépendance, lorsque vous cotisez à l'OCIRP, vous protégez votre famille face au décès et à la perte d'autonomie. L'OCIRP, assureur à dimension sociale géré par les représentants des salariés et des employeurs, unit des organismes de prévoyance afin d'offrir des garanties complémentaires aux salariés dans le cadre d'un contrat collectif et pour assurer les situations individuelles. Plus de 6 000 000 de garanties protègent ainsi les salariés cotisants par l'intermédiaire de plus de 1 300 000 contrats d'entreprises.

www.ocirp.fr

OCIRP
unis par excellence

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes de protection sociale AGER LA MONDIALE - AGRICA - APICL - AUCIENS - HARMANS - BICHA - KLESSA - LEURMEL - MILANOFF MÉDIÉRIC - REUNICA, les organismes de prévoyance AGIR MAXI PRÉVOYANCE - ANPS - APIS - CAPSSA - CPREV - CREFA - GNP - IRP - PECA Prévoyance - IPSEC (Groupe HUMANIS) - UNIPRÉVOYANCE, et les partenaires IDENTITÉS MUTUELLE - MUREX - PREVAIL - UNIM (à partir de 2014)

UN GROUPE AU SERVICE DES CE

EXPERTS-COMPTABLES / CONSULTANTS / ANALYSTES / JURISTES EN DROIT SOCIAL / FORMATEURS

Des équipes pluridisciplinaires à vos côtés pour mener à bien votre mandat !

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre service.

Tél : 01 42 25 30 30 - info@groupe-legrand.com

GROUPE LEGRAND
www.groupe-legrand.com

UNE NOUVELLE MANIFESTATION LE 17 JUIN DEVANT LA MAIRIE DE SAVIGNY

(Communiqué du syndicat FO des Territoriaux 91 - extraits)

Suite à la casse du service public, aux fermetures de la crèche familiale, du centre de vacances et aux suppressions de postes par le Maire de Savigny sur Orge :

- Une vingtaine d'agents titulaires « sur le carreau » au centre de vacances (La Savinière) et une quarantaine d'agents contractuels (CDD et CDI) assistantes maternelles à Pôle Emploi !
- Suppression des postes vacants !

Suite à l'ajournement du Conseil municipal du 10 juin 2015 (devant l'ampleur de la manifestation), M. le Maire a réuni de nouveau le Conseil municipal le 17 juin.

Cette fois, la mairie a été transformée en forteresse, des barrières disposées devant l'entrée et des forces de l'ordre devant et autour de la mairie...

Pour l'occasion, cela ressemblait à un vrai plan Vigipirate renforcé (à rendre jaloux des terroristes) ce qui a eu pour résultat d'augmenter la colère de tous !

Cependant cette 2^{ème} manifestation a bien eu lieu et M. le Maire a été contraint de suspendre le Conseil municipal et a décidé de faire un huis-clos !

NOUS REMERCIONS TOUS LES CAMARADES DU PUBLIC ET DU PRIVE QUI ONT REPONDU PRESENTS A NOTRE APPEL.

Une atteinte au service public sans précédent en Essonne !

Un triste record que va détenir la ville de Savigny sur Orge !

Un an après son élection M le Maire s'attaque au personnel territorial avec une volonté délibérée de casser le service public !

Une illustration flagrante d'une politique antisociale !

FO et la CGT unies dans un même combat ont voté CONTRE la fermeture des services et la suppression des postes, quant à la CFTC elle devra assumer son vote « ABSTENTION » !

M le Maire fort de son pouvoir actuel reste sourd devant les représentants du personnel et maintient sa décision de mettre « sur le carreau » une vingtaine d'agents titulaires et plus d'une quarantaine d'agents contractuels (CDD et CDI) ainsi que de supprimer des postes vacants pour soit disant « boucler le budget 2015 ».

- Fermeture de la crèche familiale (Moins de prestations pour les parents et des agents en CDD et CDI qui vont rejoindre les 57.220 demandeurs d'emplois en Essonne).
- Suppression des sports vacances (Moins d'emplois saisonniers pour les jeunes... et plus de jeunes dans les rues...).

- Suppression des postes vacants (Pas d'avancement de grade pour les agents et pas de reclassement possible pour les agents du centre de vacances la Savinière).
- Des suppressions d'emplois qui vont avoir un coût bien plus important !
- Le budget de la ville ne sera pas bouclé en supprimant ces emplois !

NON M le Maire les agents territoriaux ne sont pas des pions sur un échiquier !

NON M le Maire le personnel n'est pas la variable d'ajustement de votre gestion financière !

FO condamne cette gestion du personnel qui n'est qu'une machine à licencier, à précariser, à casser le service public et à créer du conflit social !

FO dénonce ce manque de considération vis-à-vis des agents !

FO dit NON à cette politique qui porte préjudice aux familles !

FO dit NON à cette politique qui va contribuer à l'augmentation du taux de chômage ! [...]



Syndicats 91 – Créations et Élections

CRÉATION DE SYNDICATS

- **CEA TRANSPORTS** à Ste Geneviève des Bois - Transports
- **STRAV** à Brunoy - Transports

RÉSULTATS D'ÉLECTIONS

- **LE KIOSQUE A SANDWICHES** à Grigny (FGTA)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 0 – CGT : 2

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 0 – CGT : 2

2ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 0

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 0

3ème Collège

Titulaires : FO : 0 – CFDT : 1

Suppléants : CFDT : 1

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 1 – CGT : 3

Suppléants : FO : 2 – CFDT : 0 – CGT : 3

2ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 1

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 1

- **ENTREPOT SIMPLY MARKET** à Chilly-Mazarin (FGTA)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFTC : 3 – CGT : 0

Suppléants : FO : 1 – CFTC : 3 – CGT : 0

2ème Collège

Titulaires : CFE/CGC : 1

Suppléants : CFE/CGC : 1

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 0 – CFTC : 3

Suppléants : FO : 2 – CGT : 0 – CFTC : 2

2ème Collège

Titulaires : CFE/CGC : 1

- **COGEREST** à Longjumeau (FGTA)

DUP

1er Collège

Titulaires : FO : 3

Suppléants : FO : 3

- **PIXMANIA** à Brétigny/Orge (FEC)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 1 – CGT : 2

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 1 – CGT : 2

2ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 0

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 0

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 1 – CGT : 2

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 1 – CGT : 2

2ème Collège

Titulaires : CFDT : 1

Suppléants : CFDT : 0 – Libres : 1

- **CARREFOUR HYPERMARCHÉ** à Evry (FGTA)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – Libres : 0

Suppléants : FO : 1 – Libres : 0

2ème Collège

Titulaires : FO : 1

Suppléants : FO : 1

3ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CGC : 1 – Libres : 3 – CFDT : 0

Suppléants : FO : 2 – CFE/CGC : 1 – Libres : 2 – CFDT : 0

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – Libres : 0

Suppléants : FO : 1 – Libres : 0

2ème Collège

Titulaires : FO : 3 – CFE/CGC : 2 – Libres : 2 – CFDT : 1

Suppléants : FO : 3 – CFE/CGC : 2 – Libres : 2 – CFDT : 1

Agir sur les dépenses de santé

Les dépenses de santé sont de plus en plus importantes pour tous. Il existe des solutions simples pour alléger votre budget de santé et cela sans remettre en cause la qualité des soins.

Se renseigner sur les dépassements d'honoraires

- Consulter le site www.amell.fr ou composer le 36 46 (0,12 €/minute) pour savoir si un professionnel de santé est en secteur 2 et connaître les tarifs moyens qu'il pratique.
- Se renseigner sur les honoraires au moment de la prise de rendez-vous ou consulter les tarifs affichés dans la salle d'attente.
- Demander au professionnel de santé qu'il fournisse un devis détaillé dès 70 euros d'honoraires, comme il en a l'obligation.

Demander des médicaments génériques lors d'une prescription

N'hésitez pas à utiliser les génériques, ils sont en moyenne 30% moins chers que les produits de marque. Leur utilité et leur efficacité sont complètement établies. Ils sont aussi sûrs que les originaux.

Demandez à votre médecin de vous les prescrire ou demandez conseil à votre pharmacien.

Information et conseils prévention santé

Harmonie Mutuelle vous propose sur son site de l'information relative aux principales problématiques de santé et des conseils en matière de prévention :

- Information et conseils prévention sur www.harmonie-prevention.fr
- Échange avec des professionnels de santé sur www.prioritesantemutualiste.fr



Rendez-vous dans notre réseau de professionnels agréés Kalivia

KALIVIA OPTIQUE

- Jusqu'à 40% de réduction sur le prix des verres.
- Réduction de 15% minimum sur les montures (hors certaines montures griffées).
- Le libre choix des verres, montures ou lentilles, parmi l'ensemble des gammes.

KALIVIA AUDIO

- Prix réduit pour un appareillage complet, quel que soit l'équipement choisi.
- Offre exclusive « Prim'Audio » pour un appareillage de qualité : 700€ maximum par prothèse.
- Garantie panne étendue à 4 ans.



02 47 60 57 42

brigitte.hureau@harmonie-mutuelle.fr

www.protection-sociale-entreprise.fr



Harmonie Mutuelle, spécialiste de la protection sociale en entreprise, 1^{re} mutuelle santé de France.



Harmonie mutuelle
En harmonie avec votre santé

www.harmonie-mutuelle.fr

par vous, pour vous, comme vous !

Paritaire et mutualiste, notre Groupe, créé par les entreprises et les salariés, pour les entreprises et les salariés est gouverné par ses propres clients, c'est-à-dire vous. Ancrés dans le monde économique, comme vous, nous partageons vos enjeux, vos priorités et vos contraintes.

Nous vous accompagnons au travers de nos 4 activités : la santé, la prévoyance, l'épargne et la retraite. Partenaire naturel des entreprises, nous améliorons votre performance globale en contribuant au bien-être de vos collaborateurs.

Acteur engagé au sein de la société, nous avons consacré 15 millions d'euros en 2013 à la mise en oeuvre d'actions de solidarité et soutenons le développement économique local.

Nous sommes aujourd'hui le 5^{ème} groupe français de protection sociale, leader en Rhône-Alpes.

Votre contact :

Marie-Françoise PETIT
Chargée de Mission Relations Extérieures
Tél : 06 84 26 54 30
e-mail : marie-francoise.petit@apicil.com

www.apicil.com



Comme vous !